

38^{ème} EDITION DES ROUTES DE L'OISE

les 4, 5 et 6 juin 2022

Madame, Monsieur,

Pour valider l'engagement de votre équipe à la 38^{ème} édition des Routes de l'Oise, vous devez impérativement nous renvoyer les documents suivants :

- Le bulletin d'engagement avec vos coordonnées, celles des coureurs engagés, du véhicule de dépannage et l'acceptation signée du règlement
- La photocopie **lisible** de la licence avec la photo et la carte cyclosportive de chaque coureur
- La maquette (fournie par votre équipementier) avec le devant et le dos du maillot (par mail lesroutesdeloise@free.fr)
- La photocopie de l'attestation d'assurance du véhicule de dépannage **en cours de validité le jour de l'épreuve**
- La photocopie du permis de conduire et de la licence du chauffeur du véhicule de dépannage
- Un chèque pour les frais d'engagement
- Un chèque pour les repas (dimanche midi) (facultatif)

Si un de ces documents est manquant ou incomplet le dossier sera mis en attente (cf. Règlement)

N'oubliez pas de nous retourner les imprimés pour le repas du dimanche midi si vous en faites la demande.

Tous ces documents doivent être envoyés impérativement **avant le 4 MAI 2022** à l'adresse suivante :

M. Guillaume BOUCHER - LES ROUTES DE L'OISE
2 rue de Rocquencourt
60120 TARTIGNY
Tél. 06 77 93 46 53

Nous vous demandons de **remplir les documents lisiblement** pour éviter toute erreur dans l'enregistrement de votre engagement.

Sportivement

Le Comité d'Organisation
LES ROUTES DE L'OISE

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Nom du Club :			
Président :		Email :	
Adresse :		Tel Portable :	
		Tel Fixe :	

Engagés			
NOM	Prénom	Date de naissance	Email
		Directeur sportif	

Catégories : Jeune (né entre le 01/01/2001 et le 31/12/2005) - Senior (né entre le 01/01/1977 et le 31/12/2000) - Master (né avant le 31/12/1976)

Véhicule de dépannage (pendant l'épreuve) – DIRECTEUR SPORTIF	
Type de véhicule :	Immatriculation :
Nom-Prénom du DIRECTEUR SPORTIF :	N° Tél portable :
Le directeur sportif est-il le chauffeur du véhicule de dépannage ? : Oui <input type="checkbox"/> - Non <input type="checkbox"/> Si non, préciser les NOM, prénom et numéro de portable du chauffeur : Non – Prénom du CHAUFFEUR : _____ N° Tel portable : _____ Le chauffeur du véhicule de dépannage doit être le même durant les 3 jours	
Nom-Prénom du MECANICIEN :	N° Tél portable :

ENGAGEMENT : 35,00 € par cycloportif.

Ci-joint :

- le chèque règlement de ,00 € représentant l'engagement de Cycloportifs, libellé à l'ordre de : "LES ROUTES DE L'OISE"

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Je soussigné Mr ou Mme Président(e) du club
reconnait avoir pris connaissance du règlement de la 38^{ème} édition des Routes de l'Oise.
Je m'engage à le respecter, le transmettre et le faire respecter par mes coureurs.

Date : _____ Cachet du CLUB _____ Nom et signature
du (de la) Président(e) du CLUB

38^{ème} EDITION DES ROUTES DE L'OISE
les 4, 5 et 6 juin 2022

DEJEUNER
DIMANCHE 5 JUIN 2022

HORAIRE DES SERVICES

De 11h15 à 14h00

Adresse :

Salle des Fêtes
FORMERIE

MENU DU REPAS

Carottes râpées, œuf dur
Poule avec pâtes
Portion de fromage + tartelette
¼ vin et eau plate bouteille

Prix du repas complet Adulte ou Enfant : 15,00 €

Le repas sera confectionné par
Charcuterie – Traiteur HEBERT
60210 GRANDVILLIERS

Important : Après le 18 mai 2022, aucune réservation ne sera possible.

Nota : Les billets de réservation des déjeuners seront remis au directeur sportif de l'équipe avec les classements de la première étape.

A découper suivant les pointillés et à **retourner** avec le bulletin d'engagement

38^{ème} EDITION DES ROUTES DE L'OISE
les 4, 5 et 6 juin 2022

Réservations pour le déjeuner
DIMANCHE 5 JUIN 2022
à FORMERIE

CLUB :

Nombre de REPAS : x 15,00 € = €

Ci-joint le règlement de,00 € représentant les réservations des repas des cycloportifs et des accompagnateurs, libellé à l'ordre de : « LES ROUTES DE L'OISE ».

Date :

Cachet du CLUB

Nom et signature
du Responsable du CLUB

LES ROUTES DE L'OISE 2022

Les 4, 5 et 6 Juin 2022

38^{ème} EDITION

Epreuve cyclo sportive nationale



Règlement de l'épreuve

ORGANISATION : Association « Les Routes de l'Oise »



SOMMAIRE

Page 1 :

- Article 1 - PRESENTATION DE L'EPREUVE
- Article 2 - CONDITIONS GENERALES
- Article 3 - EQUIPE COMITE DEPARTEMENTAL
- Article 4 - ENGAGEMENTS

Page 2 :

- Article 5 - DOSSARDS ET LICENCES
- Article 6 - DOSSIER ACCUEIL ET VEHICULE DE DEPANNAGE

Page 3 :

- Article 7 - PRESENTATION DES EQUIPES
- Article 8 - ETAPES EN LIGNE

Page 4 :

- Article 9 - ETAPE CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

Page 5 :

- Article 10 - DELAIS
- Article 11 - PASSAGE A NIVEAU

Page 6 :

- Article 12 - REPECHAGE
- Article 13 - ATTRIBUTION DES BONIFICATIONS
- Article 14 - MEILLEUR GRIMPEUR
- Article 15 - ATTRIBUTION DES POINTS
- Article 16 - MAILLOTS DISTINCTIFS

Page 7 :

- Article 17 - REMISE DES MAILLOTS

Page 8 :

- Article 18 - CLASSEMENTS
- Article 19 - SECURITE

Page 9 :

- Article 20 - RAVITAILLEMENT
- Article 21 - CONTROLE MEDICAL

Page 10 :

- Article 22 - COMMUNICATIONS ET LIAISON RADIO
- Article 23 - DROIT A L'IMAGE
- Article 24 - ENVIRONNEMENT
- Article 25 - DIVERS

LES ROUTES DE L'OISE

REGLEMENT DE LA 38^{ème} EDITION

Article 1 - PRESENTATION DE L'EPREUVE

L'association « **LES ROUTES DE L'OISE** » organise, sous le règlement de l'UFOLEP, les 4, 5 et 6 juin 2022, la trente huitième Edition des « ROUTES DE L'OISE », épreuve cyclosportive UFOLEP à ouverture nationale qui se déroulera en trois étapes en ligne et une étape contre-la-montre individuel.

1 ^{ère} étape :	Samedi 4 juin 2022	BEAUVAIS – SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE
2 ^{ème} étape :	Dimanche 5 juin 2022	FEUQUIERES – FEUQUIERES (C.L.M.)
3 ^{ème} étape :	Dimanche 5 juin 2022	FORMERIE – FORMERIE
4 ^{ème} étape :	Lundi 6 juin 2022	GRANDVILLIERS – GRANDVILLIERS

Article 2 - CONDITIONS GENERALES

Le règlement national du Cycloport UFOLEP en vigueur, est applicable à tous les participants des « ROUTES DE L'OISE ».

Cette épreuve est ouverte à toutes les associations cyclosportives UFOLEP.

Chaque association ne peut présenter qu'une équipe de club.

Chaque équipe est composée de 3 à 8 concurrents de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie.

Le nombre des participants est limité à 170*.

Chaque département est autorisé à présenter une équipe nommée « Comité <Département> » suivant les indications de l'article ci-dessous.

Article 3 - EQUIPE COMITE DEPARTEMENTAL

Une équipe départementale, sous le nom « Comité <Département> » ne peut exister que dans les conditions suivantes :

- Elle doit être composée de 3 à 8 concurrents de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie
- Les clubs de ces coureurs ne doivent pas avoir engagé une équipe
- 2 coureurs maximum d'un même club peuvent être acceptés
- Les coureurs devront porter des maillots identiques

Article 4 - ENGAGEMENTS

Le montant des engagements est fixé à 35,00 € par engagé pour les trois jours.

Seuls seront pris en considération, les « DOSSIERS COMPLETS » présentés par des associations.

RAPPEL : Les dossiers incomplets seront mis en attente. Ils seront enregistrés uniquement à réception des pièces ou renseignements manquants.

Les DOSSIERS COMPLETS seront à envoyer impérativement avant le 4 mai 2022 à :

M. Guillaume BOUCHER - LES ROUTES DE L'OISE
2 rue de Rocquencourt
60120 TARTIGNY

Passé cette date, ou si le nombre de 170* est atteint, les engagements ne seront plus acceptés.

* Possibilité de modifications suivant les impositions administratives

Le fait d'être engagé implique que le cycloportif aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses. Dès lors que le cycloportif sera engagé, aucun remboursement de son engagement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical ou cas de force majeure.

Entre le dépôt du dossier d'inscription et le 18 mai 2022, les modifications tolérées (qui se feront obligatoirement par mail), seront les suivantes :

- Equipes de 3 à 5 coureurs : 1 remplacement maximum
- Equipes de 6 à 8 coureurs : 2 remplacements maximum

Après le 18 mai, aucune modification d'engagement ni remboursement ne seront acceptés.

Article 5 - DOSSARDS ET LICENCES

La licence UFOLEP (avec la photo) et la carte cycloportive sont obligatoires. Le concurrent qui ne sera pas en mesure de présenter ces documents à la remise des dossards ne pourra en aucun cas prendre le départ de l'épreuve. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Deux dossards et une plaque de cadre seront remis à chaque participant individuellement contre sa licence 2021/2022 et sa carte cycloportive dûment homologuées. La carte et la licence seront conservées par l'organisation et restituées après l'épreuve. Nous vous rappelons que vous devez vous munir de 8 épingles pour fixer les deux dossards.

Chaque vélo devra être équipé de sa plaque de cadre fixée sous la selle ou au niveau du frein arrière pour les étapes en ligne. Pour le Contre-La-Montre, la plaque de cadre est facultative.

Les dossards non pliés seront placés sur les poches du maillot pour les étapes en ligne et le contre-la-montre. Le port du casque est obligatoire sur toutes les étapes.

A l'issue de la 4^{ème} étape, licence et carte seront rendues individuellement contre les dossards et la plaque de cadre (Voir horaire et lieu dans le programme officiel).

Si un concurrent abandonne en cours d'étape, les licence et carte peuvent être rendues (contre les dossards et plaque de cadre) à proximité du car podium dans les 20 minutes qui suivent le passage de la voiture balai.

Article 6 - DOSSIER ACCUEIL et VEHICULE DE DEPANNAGE

Le DOSSIER ACCUEIL doit être retiré par le directeur sportif lui-même (nom figurant sur le bulletin d'engagement) avant 11h00 au chapiteau « Accueil ». Passé cette heure, les Directeurs Sportifs n'ayant pas retiré leur dossier, se verront rétrograder leur véhicule de dépannage en dernière position au départ de l'étape.

Chaque équipe pourra prévoir un unique véhicule de dépannage sur les étapes en ligne qui sera le seul véhicule ayant accès aux parkings. Il est vivement conseillé, que dans chaque voiture technique se trouvent un conducteur et un mécanicien chargé des dépannages. Le chauffeur du véhicule devra obligatoirement être titulaire d'une licence UFOLEP, FSGT ou FFC en cours de validité. Afin de pouvoir repérer le véhicule de chaque équipe, les renseignements (nom du chauffeur, type de véhicule et numéro d'immatriculation, nom du mécanicien) devront être fournis avec les engagements. (Remplir l'imprimé prévu à cet effet et fournir les photocopies de **l'attestation d'assurance en cours de validité le jour de l'épreuve, du permis de conduire et de la licence du chauffeur du véhicule**). Dans un souci de sécurité et d'égalité de chance, ne seront autorisés à prendre place dans la caravane des voitures techniques, que les véhicules de tourisme à l'exception de ceux de type « espace » ou « 4x4 » ou assimilés. Les portes vélos à l'arrière de ces véhicules sont interdits.

Les numéros des véhicules seront déterminés par ordre d'arrivée des engagements (seuls les dossiers complets seront pris en considération). Les dossiers arrivant le même jour étant départagés par tirage au sort. Pour la 1^{ère} étape, le numéro d'ordre sera remis avec le dossier d'accueil le samedi. Pour les étapes suivantes, le numéro sera déterminé suivant le classement général du premier coureur de chaque équipe et donné avec les classements. Il sera à apposer sur la vitre arrière du véhicule, côté gauche.

Les voitures des Directeurs Sportifs devront occuper leur emplacement dans les parkings :

- 1^{ère} étape : 4h00 avant le départ
- 2^{ème} étape : accès au parking de la salle des sports à Feuquières uniquement avant 8h15
- 3^{ème} étape : à partir de 13h40 jusqu'à 30 mn avant le départ (parking place Hervé Joron)
- 4^{ème} étape : à partir de 8h00 jusqu'à 30 mn avant le départ (parking place Barbier)

En cas de non-respect de ces horaires, les véhicules concernés seront rétrogradés en dernière position pour le départ de l'étape.

Le dépannage et le changement de matériel par voiture particulière sont interdits. Toute tentative sera sanctionnée par la mise hors course du concurrent.

Le changement de matériel (roue ou vélo complet) est autorisé uniquement entre coéquipiers ou par le véhicule de dépannage numéroté de l'équipe concernée. En cas de non-respect, le coureur sera pénalisé de 1 minute et le véhicule qui aura dépanné sera rétrogradé en dernière position pendant l'étape ou lors de l'étape en ligne suivante.

Pour des raisons de sécurité, ce changement de matériel devra s'effectuer obligatoirement sur la droite de la route. Les cycloportifs qui n'exécuteront pas cette obligation, ne pourront pas prétendre rentrer jusqu'à la voiture de Commissaires abrités derrière leur voiture de Directeur Sportif. Si un incident signalé par les commissaires nécessite l'intervention d'une voiture de dépannage, celle-ci doit impérativement rester à sa place en attendant d'arriver au niveau du concurrent.

Il sera toléré qu'un concurrent, lâché sur crevaison ou sur incident mécanique, puisse rentrer jusqu'à la voiture de Commissaires, abrité derrière sa voiture de Directeur Sportif. **UNIQUEMENT DANS CE CAS**, ce véhicule pourra dépasser la voiture de Commissaires, mais, par contre, elle devra aussitôt se laisser glisser pour reprendre sa place initiale. Il est rappelé qu'il est formellement interdit de dépasser un concurrent situé devant la voiture de commissaires.

Pour les étapes en ligne, une voiture neutre de dépannage précèdera le peloton pour secourir éventuellement les échappés (roues seulement, hors freins à disque). Ce véhicule pourra s'intercaler derrière une échappée dès lors que son avance sera de 45 secondes et sur décision du directeur de course. En aucun cas, la voiture neutre ne pourra ramener un concurrent. Si le dépannage n'est pas faisable avec le matériel disponible dans ce véhicule, aucune réclamation ne sera prise en compte à ce sujet. Lors d'un dépannage, si la voiture neutre se fait doubler par le peloton, elle ne reprendra pas sa position initiale et le dépannage neutre ne sera plus assuré.

A l'arrivée des étapes en ligne, tous les véhicules de dépannage devront impérativement emprunter les déviations prévues. En cas de non-respect, les véhicules concernés seront rétrogradés en dernière position pour l'étape en ligne suivante.

Article 7 - PRESENTATION DES EQUIPES

Une heure avant le départ de la 1^{ère} étape, une présentation des équipes aura lieu sur le car podium. L'ordre de cette présentation sera déterminé par tirage au sort. **Les coureurs absents se verront attribuer une pénalité de 1 minute.**

Article 8 - ETAPES EN LIGNE

Pour chaque étape en ligne, les cycloportifs devront obligatoirement passer au contrôle de départ pour signature. Chaque signature est personnelle. Le tableau des signatures sera fermé 20 min avant le départ de l'étape, sauf pour la 1^{ère} étape où la fermeture se fera 1h00 avant. Les cycloportifs qui n'auront pas signés dans les délais se verront attribuer une sanction de 20 secondes.

Un appel des concurrents sera effectué à chaque départ selon le classement général. Au départ de la 1^{ère} étape, les concurrents seront appelés par équipe entière, les équipes étant classées dans l'ordre d'arrivée des engagements.

L'appel commencera 20 minutes avant le départ de l'étape. Le concurrent absent sera rétrogradé en fin de peloton.

En cas de chute ou d'incident de course dûment constaté dans les trois derniers kilomètres, les coureurs accidentés seront crédités du temps des coureurs en compagnie desquels ils se trouvaient au moment de l'accident.

Le chronométrateur prendra le temps du départ et les temps d'arrivée arrondis à la seconde inférieure. Le même temps sera attribué à tous les cycloportifs passant en groupe, devant lui à l'arrivée. Bien entendu, le chronométrateur prendra un ou plusieurs temps nouveaux dans la mesure du possible, dès qu'une coupure est opérée. Il sera assisté d'un commissaire d'épreuve jusqu'à la fermeture du contrôle, c'est-à-dire au passage devant le chronométrage, de la voiture-balai.

En cas d'arrivée groupée, si les juges à l'arrivée ne distinguent pas le premier, il sera procédé à un tirage au sort parmi les présents dans le peloton.

« Interdiction de se laisser entraîner par des engins à moteur, d'utiliser la poussette et la rétro poussette, la prise d'appui,... ». Si l'une de ces fautes est constatée par un commissaire de course, ou sur présentation d'une photo ou d'une vidéo, le coureur sera mis hors course et le véhicule de dépannage sera rétrogradé en dernière position pendant l'étape ou lors de l'étape en ligne suivante.

Il appartient au seul commissaire placé derrière le peloton, de décider de faire ou non le « BARRAGE ». Les Directeurs Sportifs doivent obligatoirement assurer la continuité de la caravane.

Article 9 - ETAPE CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

Les heures de départ seront affichées et fournies à chaque Directeur Sportif : c'est donc ce dernier qui devra faire venir ses coureurs sur la ligne de départ. **Après être passé au contrôle de départ pour signature, chaque concurrent devra se présenter à la ligne de départ 5 minutes avant l'heure fixée pour son départ.** Un seul appel sera fait sur la ligne de départ.

Les accès au départ du CLM seront indiqués sur le programme. Pour des raisons de sécurité, les coureurs ne devront en aucun cas traverser la rue à proximité des lignes de Départ et d'Arrivée (une pénalité de 30 secondes sera appliquée en cas d'infraction).

Les départs seront donnés toutes les minutes suivant l'ordre inverse du classement général individuel après la 1^{ère} étape. Le premier départ sera donné à 8h40. Si un concurrent se présente au départ en retard par rapport à l'heure prévue, il verra son temps décompté à partir de cette dernière, unique référence. Il devra obligatoirement passer par la rampe de départ lorsque le commissaire lui donnera l'autorisation.

Le port de la combinaison est autorisé. Le port des maillots de leader (orange, bleu, vert, blanc) est obligatoire si le concurrent ne porte pas une combinaison. La plaque de cadre est facultative.

En cas de crevaison, chute ou incident mécanique, le cycloportif peut, s'il le désire, prendre un nouveau départ. Dans ce cas, le temps du premier parcours est annulé. Le comité d'organisation lui communiquera sa nouvelle heure de départ. En cas de nouvel incident, le cycloportif ne pourra pas prendre un troisième départ. Le temps retenu pour cette étape sera le temps du deuxième parcours sauf s'il est supérieur au temps du dernier classé. Dans ce cas, le temps attribué sera celui du dernier concurrent classé majoré de 1 minute.

En cas d'égalité au temps, le concurrent le plus âgé sera déclaré vainqueur.

Sur le parcours, aucun véhicule (sauf éventuellement l'organisation) et cycle ne seront tolérés.

Si un des commissaires situés sur le parcours constate qu'un coureur reste dans l'aspiration du coureur l'ayant doublé, **le coureur doublé se verra appliquer une pénalité de 1 minute.**

Echauffement : il sera interdit sur le parcours 10 mn avant le départ du premier coureur et pendant toute la durée de l'étape. **Les coureurs encore sur le circuit et/ou doublés par ce concurrent, se verront appliquer une pénalité de 1 minute.**

Un classement intermédiaire sera effectué et annoncé sur radio-tour au Km 5.3

A l'issue de l'étape, devront se présenter au protocole (car podium) :

- Le vainqueur de l'étape
- Le coureur ayant réalisé le meilleur temps au classement intermédiaire
- Les leaders du classement général individuel scratch (Orange), du classement du meilleur grimpeur (Bleu), du classement par points (Vert) et du classement du meilleur jeune (Blanc)

A charge des Directeurs Sportifs de faire venir les coureurs concernés le plus rapidement possible au car podium (Respect de nos sponsors). Si un de ces coureurs ne se présente pas dans les 10 minutes après l'appel de son nom, l'article 17 sera appliqué.

Article 10 - DELAIS

Lors des étapes en ligne, pour des raisons de sécurité, tout concurrent attardé de plus de 5 minutes par rapport à la voiture des commissaires sera déclaré « HORS COURSE ». Il devra obligatoirement enlever ses 2 dossards. Il sera invité à monter dans la voiture balai ou rentrera à la ville étape par ses propres moyens et l'organisation est dégagée de toute responsabilité. Le coureur pourra rendre à la fin de l'étape ou à la fin de l'épreuve ses 2 dossards et sa plaque de cadre, en échange de sa licence et de sa carte cyclosportive.

Lors du 1^{er} passage sur la ligne, un délai de 4 minutes sera appliqué et les coureurs devront obligatoirement s'arrêter. Les temps seront pris par rapport à la voiture des commissaires située derrière le peloton.

Les temps seront crédités de la façon suivante : temps du dernier coureur qui passera la ligne d'arrivée plus l'écart de temps entre le passage de la voiture de Commissaires et le coureur arrêté majoré de 20 minutes.

C'est uniquement dans ces conditions et sur décision des commissaires de course, que les cyclosportifs concernés pourront prendre, s'ils le désirent, le départ de l'étape suivante suivant l'article 12.

Article 11 - PASSAGE A NIVEAU

La traversée des passages à niveau fermés est strictement interdite.

Suivant le code de la route, un passage à niveau est considéré fermé à partir du feu clignotant rouge et de la sonnerie. Outre la pénalité légale, les coureurs qui ne se conforment pas à cette prescription, seront mis hors course par les commissaires.

a) - Si un ou des coureurs échappés sont arrêtés au passage à niveau, mais le passage à niveau s'ouvre avant l'arrivée du ou des poursuivants, il n'est pris aucune action et la fermeture dudit passage à niveau est considérée comme un incident de course.

b) - Si un ou des coureurs échappés avec plus de 30 secondes d'avance sont arrêtés au passage à niveau et le ou les poursuivants rejoignent le ou les coureurs échappés au passage à niveau fermé. Dans ce cas, la course est neutralisée et un nouveau départ est donné avec les mêmes écarts, après avoir fait passer les véhicules officiels précédant la course. Si l'avance est moins de 30 secondes, la fermeture du passage à niveau est considérée comme un incident de course.

c) - Si un ou des coureurs de tête passent le passage à niveau avant sa fermeture et que le ou les poursuivants sont bloqués au passage à niveau, il n'est pris aucune action et la fermeture du passage à niveau est considérée comme un incident de course.

d) - Si un groupe de coureurs est scindé en deux parties suite à la fermeture du passage à niveau, la première partie du groupe sera arrêtée ou ralentie permettant ainsi aux coureurs retardés de reprendre leur place au sein dudit groupe.

e) - Toute situation d'exception (passage à niveau fermé trop longtemps, etc.) sera tranchée par les commissaires.

Cet article est également applicable aux situations similaires (ponts mobiles, obstacle sur la chaussée...)

Article 12 - REPECHAGE

Tout cycloportif arrêté par l'organisation (cf. article 10) ou ayant été repêché ne devra en aucun cas, influencer la course lors des étapes suivantes (classement pour un maillot distinctif, échappée, bonification, MG, point, etc...). En cas de non-respect, le cycloportif sera immédiatement mis hors course.

Il ne pourra en aucun cas :

- Être déclaré vainqueur d'une étape
- Porter un maillot distinctif
- Remporter un classement final
- Être déclaré vainqueur d'un classement

Article 13 - ATTRIBUTION DES BONIFICATIONS

Lors de chaque étape en ligne, à chaque sprint marqué « BONIF » sur les programmes, les 3 premiers coureurs classés recevront respectivement 4, 2 et 1 seconde.

De la même façon, les arrivées des étapes en ligne attribueront aux 3 premiers du classement individuel de l'étape, respectivement 4, 2 et 1 seconde.

Article 14 - MEILLEUR GRIMPEUR

Lors de chaque étape en ligne, à chaque difficulté marquée « MG » sur les programmes, les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 6, 4, 2 et 1 point.

Article 15 - ATTRIBUTION DES POINTS

Lors de chaque étape en ligne, le classement individuel par points s'obtient par l'addition des points selon le barème suivant :

- Pour chaque sprint intermédiaire marqué « PTS » sur les programmes, les 4 premiers coureurs classés recevront respectivement 6, 4, 2 et 1 point
- Pour l'arrivée les 10 premiers coureurs classés recevront respectivement 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2 et 1 point.

Article 16 - MAILLOTS DISTINCTIFS

A l'issue de chaque étape, un maillot distinctif sera remis ou confirmé :

- Au leader du classement général individuel scratch (maillot orange)
- Au leader du classement du Meilleur Grimpeur (maillot bleu)
- Au leader du classement par Points (maillot vert)
- Au leader du classement général individuel du Meilleur Jeune (maillot blanc)

Ces maillots devront obligatoirement être portés par leurs détenteurs pendant l'étape suivante.

Si, à la fin d'une étape, il s'avère qu'un même concurrent soit leader de plusieurs classements individuels, celui-ci prendra le départ de l'étape suivante muni du maillot le plus prioritaire. Pour les classements où le leader porte déjà un maillot, ce sera le premier concurrent du classement concerné ne portant pas de maillot distinctif qui revêtira le maillot de ce classement. L'ordre de priorité des maillots est : orange, bleu, vert puis blanc.

Article 17 - REMISE DES MAILLOTS

A chaque arrivée d'étape :

A l'arrivée des 3 premières étapes, à l'annonce des résultats, les coureurs concernés devront se présenter en tenue de cycliste (cuissard, maillot, sans casquette ni lunettes) au protocole (car podium) pour la remise des récompenses et des maillots (suivant l'article 16) :

- Vainqueur d'étape
- Leader du classement général individuel scratch
- Leader du classement du Meilleur Grimpeur
- Leader du classement par Points
- Leader du classement général individuel du Meilleur Jeune
- Le plus combatif pour les étapes en lignes
- Le meilleur temps intermédiaire pour le contre-la-montre

Cette remise provisoire ne sera rendue définitive qu'après validation des commissaires.

A charge des Directeurs Sportifs de faire venir les coureurs concernés le plus rapidement possible au car podium (Respect de nos sponsors).

Si le coureur ne se présente pas dans les 10 minutes qui suivent l'appel de son nom, il sera rétrogradé et classé dernier du groupe situé devant la voiture du commissaire de course au passage sur la ligne. Une pénalité de 1 minute sera attribuée au coureur concerné et le véhicule de dépannage de l'équipe sera rétrogradé en dernière position de l'étape en ligne suivante.

Dans ce cas, les conséquences seront les suivantes :

- Concernant le vainqueur d'étape : le deuxième sera déclaré vainqueur.
- Concernant les leaders des classements scratch, meilleur grimpeur, points, général individuel, meilleur jeune et le plus combatif : Les points ou bonifications acquis au cours de l'étape ne seront pas attribués.
- Concernant le plus combatif : le deuxième plus combatif désigné par les commissaires sera appelé

Pour la 4^{ème} étape, seuls le vainqueur et le plus combatif de l'étape devront se présenter au protocole (car podium). Les autres leaders seront présentés à la cérémonie protocolaire.

A la cérémonie protocolaire :

Lors de la remise protocolaire finale, un maillot orange sera attribué au premier du classement général individuel scratch, un maillot bleu au vainqueur du classement du Meilleur Grimpeur, un maillot vert au vainqueur du classement par Points et un maillot blanc au Meilleur Jeune. A chaque remise de ces maillots, un podium de 3 coureurs sera présenté. Si un coureur est absent à la présentation de l'un de ces podiums, il sera déclassé et son nom sera supprimé de tous les classements de l'épreuve.

A l'issue de la 4^{ème} étape, le cumul n'étant plus interdit, ledit concurrent pourra prétendre aux prérogatives afférentes aux 4 classements (maillots orange, bleu, vert et blanc).

Lors de la cérémonie protocolaire, **la tenue de cycliste (cuissard, maillot, sans casquette ni lunettes) est obligatoire.**

Par respect des sponsors et de l'organisation, il est demandé aux coureurs et dirigeants d'être présents à la cérémonie protocolaire.

Article 18 - CLASSEMENTS

A chaque étape : Classements individuels (Etape, Meilleur Grimpeur, Points, Meilleur Jeune et Classement Général après l'étape)
Etape en ligne : le plus combatif
Contre-La-Montre : le meilleur temps intermédiaire

Classement Général Final : **CLASSEMENT INDIVIDUEL SCRATCH**

Sera déclaré vainqueur des « ROUTES DE L'OISE », le cycloportif qui aura mis le moins de temps à parcourir les quatre étapes.

En cas d'égalité au temps, c'est le résultat le plus faible de l'addition des places obtenues aux classements individuels de toutes les étapes de chaque cycloportif concerné qui désignera le vainqueur. En cas d'une nouvelle égalité, le plus âgé sera déclaré vainqueur.

Classement Général Final : **CLASSEMENT GENERAL PAR EQUIPE**

Sera déclarée vainqueur de ce classement, l'équipe dont 3 membres totaliseront le moins de temps au classement individuel final.

En cas d'ex-æquo, l'équipe ayant le cycloportif le mieux placé au classement général individuel scratch, sera déclarée première.

Classement Général Final : **CLASSEMENT DU MEILLEUR GRIMPEUR**

Sera déclaré « *MEILLEUR GRIMPEUR* » le cycloportif totalisant le plus grand nombre de points dans cette discipline. En cas d'égalité, le plus âgé sera déclaré vainqueur.

Classement Général Final : **CLASSEMENT PAR POINTS**

Sera déclaré vainqueur de ce classement, le cycloportif totalisant le plus grand nombre de points dans cette discipline. En cas d'égalité, le plus âgé sera déclaré vainqueur.

Classement Général Final : **CLASSEMENT INDIVIDUEL DU MEILLEUR JEUNE**

Sera déclaré vainqueur de ce classement le cycloportif de cette catégorie qui aura mis le moins de temps à parcourir les quatre étapes.

En cas d'égalité au temps, c'est le résultat le plus faible de l'addition des places obtenues aux classements individuels de toutes les étapes de chaque cycloportif concerné qui désignera le vainqueur. En cas d'une nouvelle égalité, le plus jeune sera déclaré vainqueur.

Le premier **Master** sera distingué par une coupe.

Les coureurs les plus combatifs des trois étapes en ligne recevront une récompense.

Article 19 - SECURITE

Une réunion d'information avec les directeurs sportifs, les chauffeurs des véhicules techniques et le mécanicien de chaque véhicule, aura lieu avant le départ de chaque étape en ligne. Les lieux et heures sont indiqués sur le programme officiel. Si un directeur sportif et chauffeur du véhicule de dépannage (si différent du Directeur sportif) sont absents ou en retard à l'une de ces réunions, le véhicule de dépannage sera rétrogradé en dernière position au départ de l'étape concernée.

Pour des raisons évidentes de SECURITE sur l'arrière de la course, il est demandé que ce soit un SEUL ET MÊME chauffeur qui conduise le véhicule de directeur sportif durant LES 3 JOURS. Ce chauffeur devra obligatoirement être titulaire d'une licence UFOLEP, FSGT ou FFC en cours de validité et d'un permis de conduire valide à présenter en cas de contrôle.

Pour les concurrents attardés (même si les signaleurs sont encore en poste) il est obligatoire de rouler à droite et surtout de respecter le code de la route.

Il est interdit à tous les concurrents de franchir la ligne d'arrivée en sens inverse. Dans le cas contraire, ils se verront attribuer une sanction de 1 minute.

Pour éviter de mettre en péril la sécurité des personnes qui encadrent l'épreuve et celle des spectateurs, il est rappelé aux directeurs sportifs qu'ils ne sont pas habilités à distribuer des publicités, gadgets, friandises etc... sur la voie publique.

Les membres de l'association déclinent toute responsabilité de course. Le code de la route faisant foi, il doit être respecté par tous (organisation, directeurs sportifs, coureurs, motards, etc...).

La caravane des « ROUTES DE L'OISE » sera encadrée par la Gendarmerie, l'Escorte Motocycliste Francilienne (EMF) et MOTOCOMM. Il est formellement interdit à tout véhicule étranger à l'organisation de dépasser la voiture-balai.

Article 20 - RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements seront autorisés **UNIQUEMENT** dans les conditions suivantes :

- Par le directeur sportif : entre le kilomètre **cinquante** et avant les **dix derniers** kilomètres de l'étape, le coureur devra se laisser glisser à la hauteur de sa voiture de dépannage. Une fois le ravitaillement effectué, il remontera seul au niveau du peloton.
- Par une source extérieure sur le parcours : UNIQUEMENT aux endroits suivants :
 - 1^{ère} Etape :
 - Au 1^{er} passage sur la ligne à St Just en Chaussée, 500m avant et 500m après la ligne d'arrivée
 - Dans la côte du MG de LE PLESSIER SUR BULLES
 - 3^{ème} Etape :
 - Sortie de Saint Arnoult sur la D71 800m avant le carrefour D71/D150
 - Dans la côte du MG de ROTHOIS
 - Dans la côte du MG de GOURCHELLES
 - 4^{ème} Etape :
 - Dans la côte du MG de CHOQUEUSE-LES-BENARDS
 - Dans la côte du MG de LE MESNIL-CONTEVILLE
 - Dans la côte du MG de BEAUDEDUIT

Aucun ravitaillement ne sera effectué par la voiture neutre.

En cas de non-respect, la voiture du directeur sportif de l'équipe concernée sera reléguée en dernière position de l'étape en ligne suivante.

Article 21 - CONTROLE MEDICAL

Immédiatement après l'arrivée de chaque étape (en ligne et contre la montre), il appartient à chaque concurrent ayant terminé ou abandonné de s'assurer au podium « animation » s'il est retenu ou non pour un contrôle médical. Un service d'escorte le conduira au local approprié mis à disposition de l'organisation par les villes étapes.

Article 22 - COMMUNICATIONS ET LIAISON RADIO

Les informations courses seront émises par l'organisation sur une fréquence « radio tour » prééglée ; il est demandé à chaque Directeur Sportif de bien vouloir récupérer un poste auprès de Motocomm le samedi **entre 9h30 et 11h00 à BEAUVAIS après la mise en place de son véhicule.**

Chaque Directeur Sportif pourra ainsi être tenu au courant du déroulement de l'épreuve, mais aussi des éventuelles consignes de sécurité. Un seul véhicule par club ayant engagé une équipe pourra être équipé. Ces postes sont loués pendant la durée de l'épreuve. Dès l'arrivée de la 4^{ème} étape le lundi matin ; il vous est demandé de ramener ce poste le plus vite possible au véhicule Motocomm situé 50m après la ligne.

Article 23 - DROIT A L'IMAGE

Afin de permettre la diffusion et la promotion des « Routes de l'Oise » les plus larges possibles, chaque équipe, et en conséquence chacun des coureurs qui la composent, reconnaît que sa participation à l'épreuve autorise l'organisateur et ses ayant droit ou ayant cause à reproduire ou à représenter ses nom, voix, image, biographie et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre des « Routes de l'Oise » sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication, y compris les réseaux sociaux.

Article 24 - ENVIRONNEMENT

Afin de respecter et de préserver l'environnement, toutes les personnes présentes sur cette manifestation à quelque titre que ce soit (concurrents, directeurs sportifs, accompagnants, service de sécurité, bénévoles...) ne devront laisser aucun signe de leur passage sur les voies empruntées ainsi que sur les sites de départs et arrivées : bidons, emballages, détritiques de tout ordre... Un réceptacle sera mis à disposition au départ et à l'arrivée de chaque étape. Tout abus constaté par un membre de l'organisation sera sanctionné par une pénalité de 30 secondes.

Article 25 - DIVERS

Le Comité d'Organisation est chargé d'appliquer et de faire appliquer le présent règlement. Il se réserve le droit de le modifier à tout moment si besoin. Il pourra prendre toutes les sanctions à l'encontre des cycloportifs ou des équipes qui ne le respecteraient pas.

Les commissaires de l'épreuve sont au nombre de 9 et rempliront leur mandat, en délibérant à huis clos, en prononçant, si nécessaire, les pénalités qu'ils jugent utiles en s'inspirant des articles du présent règlement ; si celui-ci n'est pas suffisant, ils se référeront au Règlement National du Cycloport et aux Règlements Généraux de l'UFOLEP. Si toutefois un cas imprévu se présentait, le Comité d'Organisation se réserverait le droit de le modifier.

Les décisions des Commissaires seront communiquées au Directeur de l'Organisation, à charge pour lui de les transmettre aux responsables des équipes et à la presse.

L'ensemble des membres de l'association, de l'organisation (motards, signaleurs et autres personnes) sont des BENEVOLES, ils méritent le RESPECT tout comme ils respectent les cycloportifs et dirigeants.

Le président des « ROUTES DE L'OISE »

Frédéric LENORMAND

1ère étape - Samedi 4 Juin 2022

Beauvais - Saint-Just-en-Chaussée

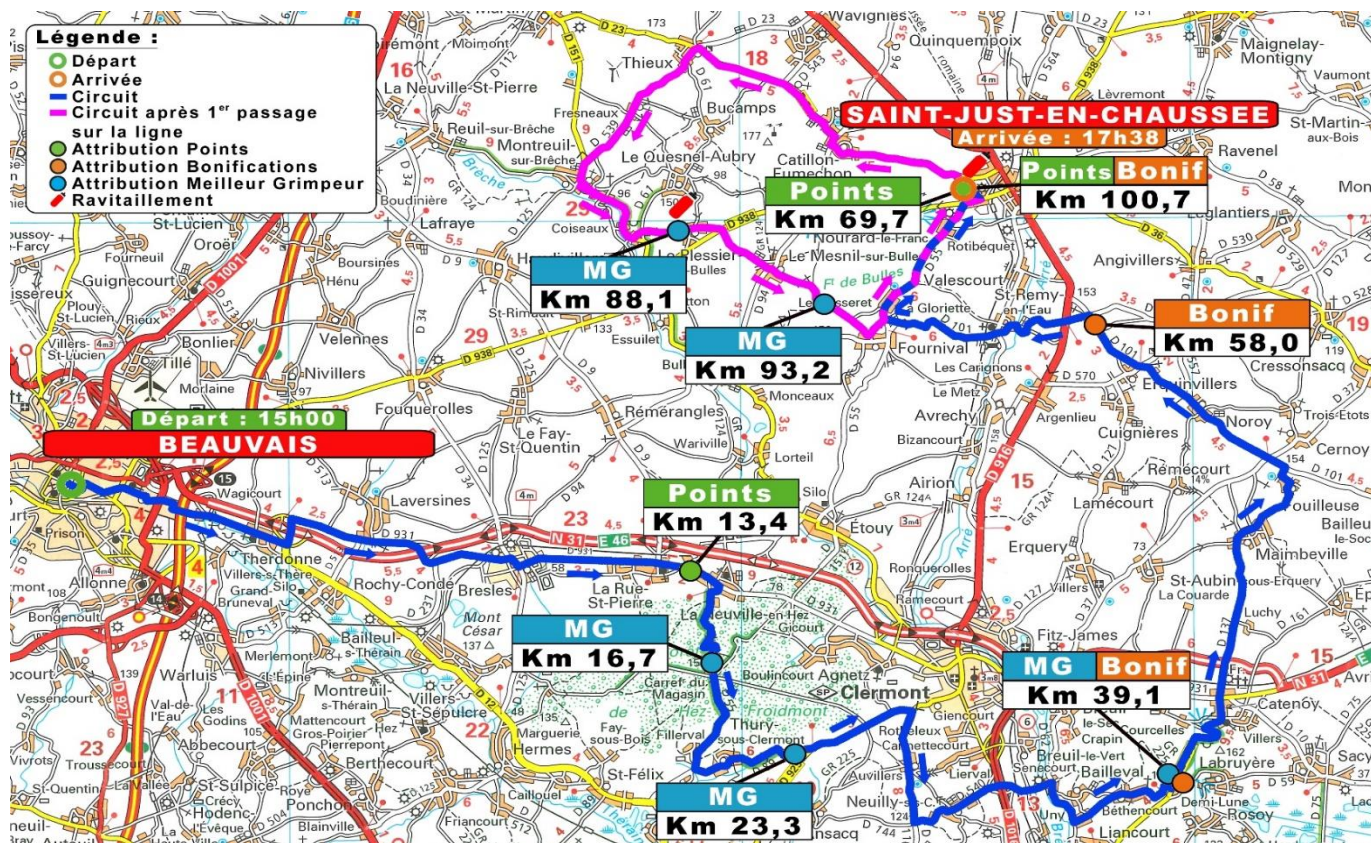
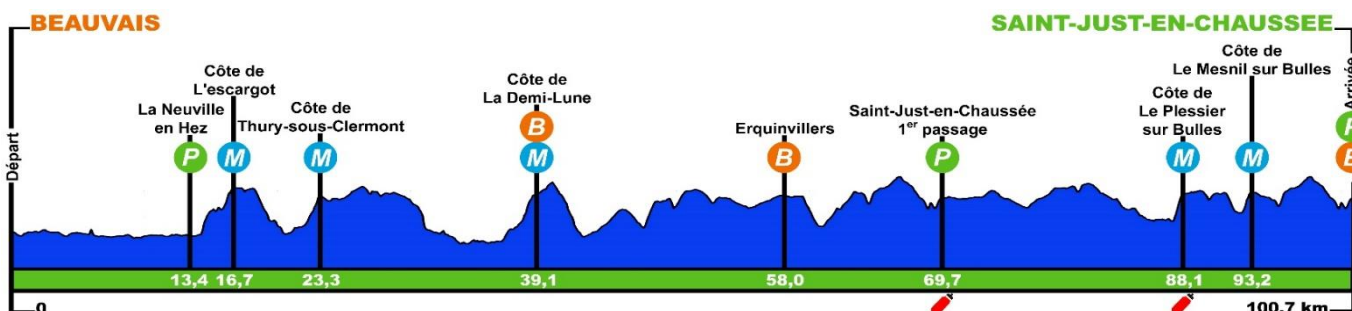
						(1)
	BEAUVAIS - Place Jeanne Hachette	Départ fictif				15h00
	WAGICOURT					
C	Départ réel	Rue du Gal De Gaulle - Eglise de Therdonne		0,0	100,7	15h07
C	THERDONNE	3 ralentisseurs		0,4	100,3	15h08
C		Rond-Point C/D12		1,5	99,2	15h09
D12		Rond-Point D12/D931		1,8	98,9	15h10
D931	LAVERSINES			4,1	96,6	15h13
D931			2 rond-points			
D931	BRESLES	2 îlots centraux		7,6	93,1	15h19
D931	LA RUE SAINT PIERRE			11,1	89,6	15h24
D931	LA NEUVILLE EN HEZ			13,4	87,3	15h27
D931		Carrefour D931/D55		14,2	86,5	15h28
D55		Côte de l'Escargot		16,7	84,0	15h32
D55	THURY SOUS CLERMONT	1 ralentisseur entrée		19,4	81,3	15h36
D55		Rond-Point D55/D89		20,3	80,4	15h38
		Traversée difficile, chicanes, ralentisseur sortie				
D89		Côte de Thury Sous Clermont		23,3	77,4	15h42
D89		Carrefour D89/D929	Ilôt central	24,0	76,7	15h43
D929		Carrefour D929/D110		26,9	73,8	15h48
D110	AUVILLERS			28,2	72,5	15h49
D110		Carrefour D110/D540		30,3	70,4	15h53
D540	NEUILLY-SOUS-CLERMONT	Ilôt central, ralentisseur		30,9	69,8	15h54
D540		2 rond-points échangeur				
D540	SENECOURT	Traversée difficile		33,9	66,8	15h58
		Chicanes G-D, rétrécissement, 3 ralentisseurs				
D540		Carrefour D540/D62		34,5	66,2	15h59
D62	LOUVEAUCOURT			35,7	65,0	16h01
D62		Carrefour D62/Rue Jacques Isoré		35,8	64,9	16h01
C	BETHENCOURT			36,9	63,8	16h03
C		Côte de la Demi-Lune		39,1	61,6	16h06
C		Carrefour C/D137		39,2	61,5	16h06
D137	LA DEMI-LUNE	Ilôt central		39,3	61,4	16h06
D137	CATENOY			41,8	58,9	16h10
D137		Carrefour D137/D931		43,3	57,4	16h12
D137	MAIMBEVILLE			48,0	52,7	16h19
D137		Carrefour D137/D532		48,1	52,6	16h19
D532	FOUILLEUSE			50,0	50,7	16h22
D532		Carrefour D532/D101		50,9	49,8	16h24
D101	NOROY	4 ralentisseurs		53,5	47,2	16h27
D101	ERQUINVILLERS			55,8	44,9	16h31
D101		Sprint Bonification		58,0	42,7	16h34
D101		Carrefour D101/D571	Ilôt central	58,2	42,5	16h34
D101		Carrefour D101/D916	Ilôt central	58,8	41,9	16h35
D101	SAINT-REMY-EN-L'EAU			60,4	40,3	16h38
D101	LA GLORIETTE			63,7	37,0	16h43
D101		Carrefour D101/ C - Voie Richard de Fournival		64,1	36,6	16h43
C		Carrefour C/D55		64,4	36,3	16h44
D55	LE PLESSERET			64,5	36,2	16h44
D55	ROTIBEQUET			67,4	33,3	16h48
D55		Carrefour D55/D938		68,8	31,9	16h50
D938	SAINT JUST EN CHAUSSEE			68,9	31,8	16h51
D938		Carrefour D938 / Rue du Moulin		69,3	31,4	16h51
		Rue du Moulin				
		Rue du Crinquet	1er passage	69,7	31,0	16h52
		Carrefour Rue du Crinquet/D74		70,0	30,7	16h52
D74	CATILLON - FUMECHON	2 ralentisseurs		73,5	27,2	16h57
D74		Carrefour D74/D94		74,0	26,7	16h58
D94		Carrefour D94/D74		74,2	26,5	16h58
D74	THIEUX			79,0	21,7	17h06
D74		Carrefour D74/D23		79,1	21,6	17h06
D23		Carrefour D23/D61		79,2	21,5	17h06
D61		Carrefour D61/D539		79,7	21,0	17h07
D539	FRESNEAUX			81,5	19,2	17h09
D539		Carrefour D539/D151		83,9	16,8	17h13
D151	MONTREUIL-SUR-BRECHE	Ilôt central		84,2	16,5	17h13
D151	COISEAUX			86,2	14,5	17h16
D151		Carrefour D151/C7		87,0	13,7	17h18
C7		Carrefour C7/D61/C		87,0	13,7	17h18
C		Côte de LE PLESSIER SUR BULLES		88,1	12,6	17h19
C	LE PLESSIER SUR BULLES	3 ralentisseurs		88,2	12,5	17h19
C102		Carrefour C102/D938/C		89,4	11,3	17h21

C	LE MESNIL SUR BULLES	2 ralentisseurs	90,9	9,8	17h24
C	Carrefour C/D94		91,2	9,5	17h24
C	Côte de LE MESNIL SUR BULLES	MG	93,2	7,5	17h27
C	FOURNIVAL		94,6	6,1	17h29
	Chemin de Noyon				
	Carrefour Chemin de Noyon/D55		95,4	5,3	17h30
D55	LE PLESSERET		95,5	5,2	17h30
D55	ROTIBEQUET		98,4	2,3	17h35
D55	Carrefour D55/D938		99,8	0,9	17h37
D938	SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE		99,9	0,8	17h37
D938	Carrefour D938 / Rue du Moulin		100,3	0,4	17h38
	Rue du Moulin				
	Rue du Crinquet	Arrivée	BONIF POINTS	100,7	0,0 17h38

L'arrivée est jugée au bout d'une montée de 400 mètres.

La distance restante à parcourir sera indiquée aux panneaux 10km, 5km, 1km, 500m, 300m et 100m

(1) Horaire vraisemblable de passage des concurrents



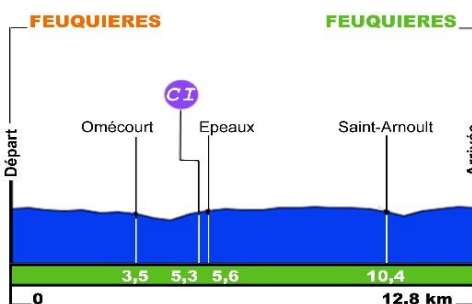
2ème étape - Dimanche 5 Juin 2022

Feuquières - Feuquières

			(1)		
VO	FEUQUIERES - Rue Saint-Lucien	Départ	0,0	12,8	08h40
V1	Carrefour VO/V1		0,1	12,7	08h40
V1	Carrefour V1/Dir Saint Denicourt		0,6	12,2	08h40
V1	OMECOURT		3,5	9,3	08h44
V1	Rue André Trancart		3,9	8,9	08h45
V1	Classement Intermédiaire	CI	5,3	7,5	08h47
V1	EPEAUX		5,6	7,2	08h47
V1	Carrefour V1/D150		5,7	7,1	08h47
D150	Carrefour D150/D71		8,1	4,7	08h50
D71	SAINT-ARNOULT		10,4	2,4	08h53
D71	FEUQUIERES		12,6	0,2	08h56
D71	FEUQUIERES - Place du Frayer	Arrivée	12,8	0,0	08h57










(1) Horaire vraisemblable de passage des concurrents

Sur la base de 180 concurrents et un départ toutes les minutes, le dernier départ est prévu à 11h39 et l'arrivée à 11h56. La distance restante à parcourir sera indiquée aux panneaux 10km, 5km, 1km, 500m, 300m et 100m



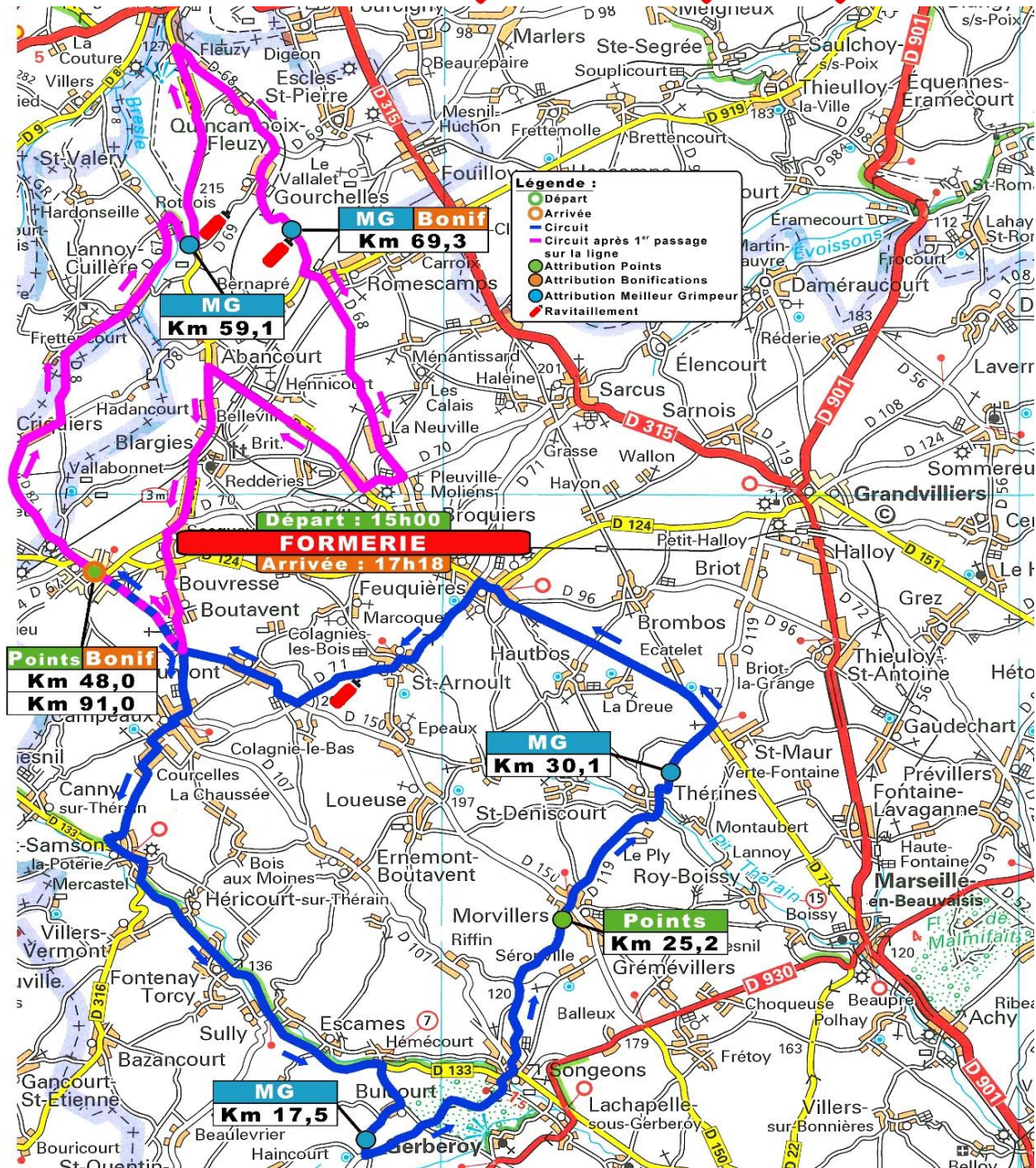
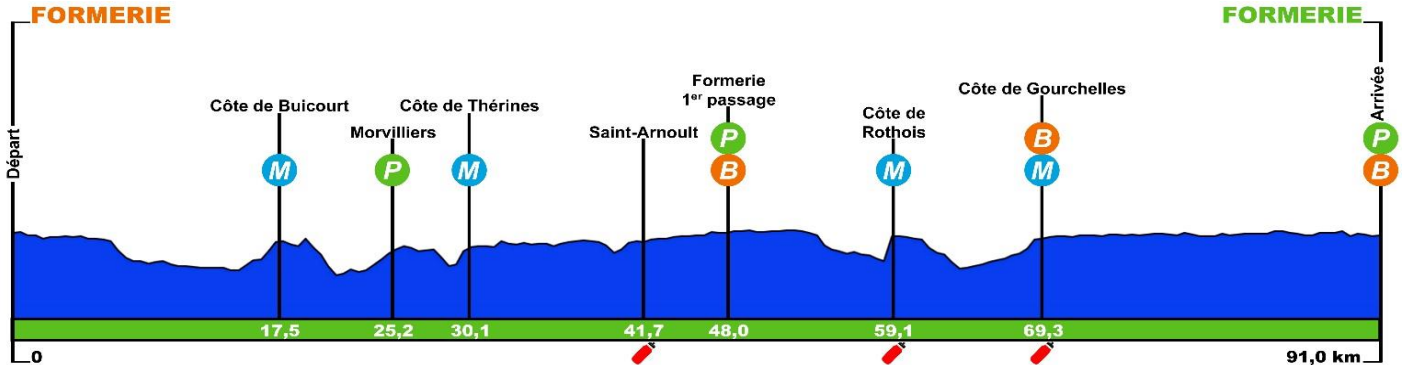
3ème étape - Dimanche 5 Juin 2022

Formerie - Formerie

				(1)
D919	FORMERIE - Rue Albert 1er	Départ fictif		15h00
D919	Rue Dornat			
D316	Rue du 28 Octobre			
D316	Rue de Beauvais			
D316	Départ Réel	Sortie Formerie	0,0	91 15h02
D316	Carrefour D316/D150		1,2	89,8 15h04
D316	CAMPEAUX		3,5	87,5 15h07
D316	SAINT SAMSON LA POTERIE		5,9	85,1 15h11
D316	Carrefour D316/D133		7,9	83,1 15h14
D133	FONTENAY-TORCY		10,2	80,8 15h17
D133	SULLY		11,8	79,2 15h19
D133	ESCAMES		13,6	77,4 15h22
D133	Carrefour D133/VO		15,0	76,0 15h24
VO	BUICOURT		16,1	74,9 15h26
VO	Côte de Buicourt	MG	17,5	73,5 15h28
VO	Carrefour VO/D143		17,6	73,4 15h28
D143	LE POMMIER MALSUIN		19,7	71,3 15h31
D143	SONGEONS		21,3	69,7 15h34
D143	Carrefour D143/D133		21,5	69,5 15h34
D133	Carrefour D133/D107		21,8	69,2 15h34
D107	Carrefour D107/D119		21,9	69,1 15h35
D119	Sprint Points	POINTS	25,2	65,8 15h40
D119	MORVILLERS		25,7	65,3 15h40
D119	THERINES		28,8	62,2 15h45
D119	Côte de Thérines	MG	30,1	60,9 15h47
D119	SAINT-MAUR		31,6	59,4 15h49
D119	Carrefour D119/D7		31,7	59,3 15h49
D7	FEUQUIERES	Ralentisseur 	36,6	54,4 15h57
D7	Carrefour D7/D124		37,2	53,8 15h58
D124	Carrefour D124/D71		37,5	53,5 15h58
D71	SAINT-ARNOULT		39,6	51,4 16h01
D71	Ravitaillement 800m avant carrefour D71/D150		41,7	49,3 16h04
D71	Carrefour D71/D150		42,5	48,5 16h06
D150	MUREAUMONT	2 chicanes 	43,2	47,8 16h07
D150	Carrefour D150/D316		45,3	45,7 16h10
D316	FORMERIE		47,1	43,9 16h12
D316	Rue de Beauvais			
D316	Rue du 28 Octobre			
D919	Rue Dornat			
D919	Rue Albert 1er	1er Passage	BONIF POINTS	48,0 43,0 16h14
D919	Carrefour D919/D4		48,2	42,8 16h14
D4		 Dépt. SEINE-MARITIME		
D82	Carrefour D82/D8		50,8	40,2 16h18
D8	CRQUIERS		51,4	39,6 16h19
D8	Carrefour D8/D236		51,7	39,3 16h19
D236	Carrefour D236/D8		52,6	38,4 16h21
D8		Dépt. OISE		
D67	FRETENCOURT		54,3	36,7 16h23
D67	LANNON-CUILLERE		55,7	35,3 16h25
D67	ROTHOIS		57,5	33,5 16h28
D67	Carrefour D67/VO		58,0	33,0 16h29
VO	Côte de Rothois	 MG	59,1	31,9 16h30
VO	Carrefour VO/D316		59,2	31,8 16h31
D316	QUINCAMPOIX FLEUZY	Epingle 	63,6	27,4 16h37
D316	Carrefour D316/D68		64,0	27,0 16h38
D68	GOURCHELLES		67,5	23,5 16h43
D68	Côte de Gourchelles	 MG BONIF	69,3	21,7 16h46
D68	Carrefour D68/D919		70,7	20,3 16h48
D919	ROMESCAMPS		70,8	20,2 16h48
D919	Carrefour D919/D68		70,9	20,1 16h48
D68	LA NEUVILLE MOLIENS		74,1	16,9 16h53
D68	Carrefour D68/D70		75,7	15,3 16h55
D70	MOLIENS		76,2	14,8 16h56
D70	Carrefour D70/D7		76,7	14,3 16h57
D7	HENNICOURT		79,8	11,2 17h01
D7	Carrefour D7/D316		80,9	10,1 17h03
D316	BELLEVILLE		82,2	8,8 17h05
D316	BLARGIES		83,5	7,5 17h07
D316	SECQUEVILLE		85,0	6,0 17h09
D316	BOUVRESSE		85,5	5,5 17h10
D316	Carrefour D316/D150		85,6	5,4 17h10
D150	BOUTAVENT		86,9	4,1 17h12
D150	Carrefour D150/D316		88,3	2,7 17h14

D316	FORMERIE		90,1	0,9	17h17
D316	Rue de Beauvais				
D316	Rue du 28 Octobre				
D919	Rue Dornat				
D919	Rue Albert 1er	Arrivée	BONIF	POINTS	91,0 0,0 17h18

L'arrivée est jugée au bout d'une ligne droite de 900 mètres.
La distance restante à parcourir sera indiquée aux panneaux 10km, 5km, 1km, 500m, 300m et 100m
(1) Horaire vraisemblable de passage des concurrents



4ème étape - Lundi 6 Juin 2022

Grandvilliers - Grandvilliers

						(1)	
D901	GRANDVILLIERS - Place Barbier	Départ fictif				09h30	
D124	Carrefour D901/D315/D124						
D124	Rue de Rouen	2 ralentisseurs					
D124	Carrefour D124/D119						
D119	Départ Réel	Après carrefour					
D119	PETIT-HALLOY			0,0	83,5	09h31	
D119	Carrefour D119/D72			0,3	83,2	09h32	
D72	HALLOY	Ralentisseur - chicane		0,4	83,1	09h32	
D72	Carrefour D72/D901	Feux tricolores		0,7	82,8	09h32	
D72	PREVILLERS						
D72	Carrefour D72/D97			7,8	75,7	09h43	
D97	HETOMESNIL	Ralentisseur		8,1	75,4	09h43	
D97	Carrefour D97/D151			11,6	71,9	09h49	
D151	Carrefour D151/D56			11,9	71,6	09h49	
D56	LE HAMEL			15,7	67,8	09h55	
D56	CEMPIUS			15,9	67,6	09h55	
D56	SOMMEREUX			16,7	66,8	09h56	
D56	Carrefour D56/D108			18,9	64,6	10h00	
D108	GRANDVILLIERS			20,9	62,6	10h03	
D108	Carrefour D108/D124			24,2	59,3	10h08	
D124	Rue d'Amiens			24,3	59,2	10h08	
D124	Carrefour D124/D901						
D901	Place Barbier	1er Passage		BONIF POINTS	24,9	58,6	10h09
D901	Carrefour D901/D315/D124						
D124	Rue de Rouen	2 ralentisseurs		25,0	58,5	10h09	
D124	Carrefour D124/D119			25,9	57,6	10h10	
D119	PETIT-HALLOY			26,3	57,2	10h11	
D119	Carrefour D119/D72			26,4	57,1	10h11	
D72	HALLOY	Ralentisseur - chicane		26,7	56,8	10h11	
D72	Carrefour D72/D901	Feux tricolores		33,8	49,7	10h22	
D72	PREVILLERS						
D72	Carrefour D72/D97			34,1	49,4	10h22	
D97	HETOMESNIL	Ralentisseur		37,6	45,9	10h28	
D97	Carrefour D97/D151			37,9	45,6	10h28	
D151	CREVECOEUR-LE-GRAND	Rétrécissement - plots		41,5	42,0	10h34	
D151	Carrefour D151/D106			42,5	41,0	10h35	
D106	Carrefour D106/VO			44,7	38,8	10h38	
VO	LE GALLET			45,6	37,9	10h40	
VO	Côte du Gallet			MG BONIF	45,7	37,8	10h40
VO	Carrefour VO/D106	Descente dangereuse		47,0	36,5	10h42	
D106	CATHEUX	Chicane serrée					
D106	Carrefour D106/D553	2 ralentisseurs		49,3	34,2	10h45	
D553	Côte de Choqueuse-Les-Benards			MG	49,6	33,9	10h46
D553	CHOQUEUSES-LES-BENARDS			52,0	31,5	10h49	
D553	CONTEVILLE			52,4	31,1	10h50	
D553	Carrefour D553/D97	Descente dangereuse		54,5	29,0	10h53	
D97	Côte de Le Mesnil-Conteville			MG	54,8	28,7	10h54
D97	LE MESNIL-CONTEVILLE			57,7	25,8	10h58	
D97	BEAUDEDUIT			57,9	25,6	10h58	
D97	Carrefour D97/D124			59,0	24,5	11h00	
		Dépt. SOMME		59,1	24,4	11h00	
D124/D8	Sprint Points			POINTS	63,0	20,5	11h06
D8	BELLEUSE	Rétrécissement - chicane		63,7	19,8	11h07	
D8	Carrefour D8/Rue Saint-Pierre			63,9	19,6	11h07	
V2	Carrefour Rue Saint-Pierre/VO			64,1	19,4	11h07	
VO	COURCELLES-SOUS-THOIX	Descente dangereuse - virage équerre					
VO	Carrefour VO/D100	Ralentisseur sortie		66,7	16,8	11h11	
D100	THOIX	Ralentisseur		66,8	16,7	11h12	
D100	Carrefour D100/VO (rue d'En Haut)			68,2	15,3	11h14	
		Route étroite sur 3 kms		69,2	14,3	11h15	
		Dépt. OISE					
VO	BEAUDEDUIT			72,1	11,4	11h19	
VO	Côte de Beaudéduit			MG	72,3	11,2	11h20
VO	Carrefour VO Rue Verte/D124			72,5	11,0	11h20	
D124	SOMMEREUX			77,2	6,3	11h27	
D124	Carrefour D124/D56			77,8	5,7	11h28	
D56	Carrefour D56/D108			79,5	4,0	11h31	

D108	GRANDVILLIERS		82,8	0,7	11h36	
D108	Carrefour D108/D124		82,9	0,6	11h36	
D124	Rue d'Amiens					
D124	Carrefour D124/D901					
D901	Place Barbier	Arrivée	BONIF POINTS	83,5	0,0	11h37

L'arrivée est jugée au bout d'une ligne droite de 500 mètres.
La distance restante à parcourir sera indiquée aux panneaux 10km, 5km, 1km, 500m, 300m et 100m
(1) Horaire vraisemblable de passage des concurrents

